

**CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

Le 30 mars, à 18 heures, les membres du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en visioconférence et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LECUYER
- Mme Athénaïs MICHEL

Membre excusé :

- Mme Martine GUICHARD (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

Madame la Maire ouvre la séance, à 18 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

**08 2021 07**

Désignation du secrétaire de séance

**08 2021 08**

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 23 février 2021

**08 2021 09**

Election du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2020

**08 2021 10**

Vote du compte administratif 2020

**2021 DAC 283**

Subvention (4.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8<sup>e</sup>)

**2021 DLH 67**

Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux

**2021 DLH 71**

9 rue de Courcelles 75008 - Remplacement menuiseries extérieures - autorisation administrative d'urbanisme

**2021 DAE 82**

Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public

**2021 DASCO 9**

Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.

**2021 DFPE 119**

Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 €) et conventions avec 17 associations

**V08 2021 04**

Vœu de Mme SEGOND relatif à un hommage à rendre à Mme Julie-Victoire Daubié

**V08 2021 05**

Vœu de Mme SEGOND relatif à la formation des élus du 8<sup>e</sup> et les agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique et à l'adoption d'un « budget vert » de la ville de Paris pour 2022

**Q08 2021 11**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'intervention du GPIS pour résoudre les problèmes de sécurité et de tranquillité du 36 rue de Washington

**Q08 2021 12**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour renforcer la sécurité des piétons menacée par les engins de déplacement personnel motorisés

**Q08 2021 13**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour suivre l'avancement de l'amélioration de l'aménagement initial de la coronapiste rue d'Amsterdam

**Q08 2021 14**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur la valorisation et la préservation du patrimoine culturel immatériel des luthiers de la rue de Rome

**Q08 2021 15**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur le suivi de la sécurisation du cheminement piéton rue Jean Mermoz

**Q08 2021 16**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour connaître le bilan du "contrat culture pour le 8e arrondissement 2018-2020"

**Q08 2021 17**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour connaître une éventuelle évolution des projets d'installation de capteurs de CO<sub>2</sub> et de purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires du 8e suite aux nouvelles études scientifiques confirmant leur efficacité

**Q08 2021 18**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur la concertation des riverains et la prise en compte de leurs attentes pour l'aménagement de la "rue aux écoles" rue de la Bienfaisance

## 1<sup>o</sup>/08 2021 07 — Désignation du secrétaire de séance

### Mme d'HAUTESERRE

Grégoire GAUGER, habituel secrétaire de séance, va nous rejoindre dans quelques instants. Est-ce que Athénaïs MICHEL accepterait d'être secrétaire de séance ?

### Mme MICHEL

Je l'accepte.

### Mme d'HAUTESERRE

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci infiniment.

## 2<sup>o</sup>/08 2021 08 — Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 23 février 2021

### Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'approuver le compte rendu du conseil d'arrondissement du 23 février dernier. Nous n'avons pas reçu d'observations des membres du Conseil municipal.

Quelqu'un a-t-il des observations ?

### Mme LECUYER

Mme le Maire, j'ai trois observations à formuler. Premièrement, vous vous étiez engagée à apporter des réponses écrites à mes questions sur l'utilisation des cours d'écoles et de collèges ouvertes au public. Ceci figure explicitement dans le compte-rendu, mais je n'ai pas reçu ces réponses.

Vous évoquez aussi la réunion de concertation avec les membres du Conseil du quartier Saint Augustin sur la végétalisation de la place Saint-Augustin au mois de mars. Nous arrivons fin mars, avez-vous reçu des nouvelles depuis ?

Pour terminer, vous aviez évoqué la tenue d'un vote en Conseil d'arrondissement sur un budget pour les réaménagements de la place Saint-Augustin. Je m'étonne de ne pas le voir figurer en réponse à la question de Mme SEGOND.

### Mme d'HAUTESERRE

Mme SEGOND a peut-être reçu les réponses.

### Mme SEGOND

Oui, je les ai reçues par votre Directeur de cabinet.

### Mme LECUYER

Ce n'est pas l'objet de ma question. Vous aviez évoqué le fait que nous avions voté un budget en Conseil d'arrondissement sous la mandature précédente concernant le réaménagement de la place Saint-Augustin, ce qui m'étonnait beaucoup, et je vois que cela ne figure pas au compte rendu. S'agit-il d'un oubli ?

### Mme d'HAUTESERRE

Je ne me souviens pas. Mes services vont effectuer des recherches et nous apporterons une modification s'il existe un malentendu sur ce compte-rendu.

**Mme LECUYER**

J'attends donc les réponses à mes questions.

**Mme d'HAUTESERRE**

Pouvons-nous mettre cette délibération aux voix ?

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2021 08 est adoptée à l'unanimité.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je constate que personne ne remet en cause la délibération 2021 DU 8 concernant l'attribution d'une dénomination Théodore Chassériau à une place. En effet, lors du Conseil de Paris des 8, 9 et 10 mars derniers, une élue du 15<sup>e</sup> arrondissement m'avait reproché, au nom de Mme SEGOND, à la suite de mon intervention pour défendre cette délibération, que celle-ci n'avait pas été portée à la connaissance des membres du Conseil d'arrondissement. Je lui ai répondu que je découvre depuis deux jours que l'élue En Marche du 8<sup>e</sup> arrondissement a une porte-parole dans l'hémicycle, et que surtout, son accusation est diffamatoire, car cette délibération a bien été présentée au Conseil d'arrondissement de février. La Ville de Paris a fait parvenir une lettre à l'association Les Amis de Chassériau, dont je vais vous donner lecture :

« Cher Monsieur,

*J'ai l'honneur de vous confirmer que le projet de délibération 2021 DU 8 – Place Théodore Chassériau a été présenté à l'ordre du jour du Conseil de Paris en sa séance des 9, 10 et 11 mars 2021, suite à sa présentation en Conseil d'arrondissement par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, en sa séance du mardi 23 février 2021. Il a été présenté le 10 mars en séance par Mme Laurence Patrice, adjointe à la Maire de Paris chargée de la Mémoire, au nom de l'exécutif parisien, et par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, qui a défendu le projet en séance au nom de son arrondissement. La délibération a été votée à l'unanimité des conseillers de Paris. Je vous enverrai très prochainement la délibération officielle lorsqu'elle sera signée. Suite à ce vote des conseillers de Paris, le nom de Théodore Chassériau est désormais entré officiellement dans la nomenclature parisienne.*

*Très cordialement. »*

Reprenons le cours de notre séance de ce jour.

**3<sup>o</sup>/08 2021 09 - Election du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2020**

**Mme d'HAUTESERRE**

Conformément à l'article L-2114 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut présider les débats relatifs à l'adoption du compte administratif. Aussi, je vous propose de désigner Vincent BALADI comme président de séance pour l'examen du compte administratif 2020 de l'Etat spécial d'arrondissement.

Avez-vous des observations ? Je mets aux voix cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2021 09 est adoptée à l'unanimité.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je cède donc la présidence de séance à M. Vincent BALADI.

*Mme d'HAUTESERRE cède la présidence de la séance à M. BALADI.*

## **4°/08 2021 10 – Vote du compte administratif 2020**

### **M. BALADI**

Madame le Maire, chers collègues, comme vous le savez, l'année budgétaire est marquée par trois temps : le vote du compte administratif, le vote du budget supplémentaire et le vote du budget primitif. Dans cette délibération, nous allons donc voter pour le compte administratif. L'exécution du budget 2020 est bien évidemment marquée par la crise sanitaire. En raison des confinements et des différentes mesures prises, les sommes initialement allouées, par exemple, à l'animation locale n'ont pu être engagées et le fonctionnement au ralenti des équipements de proximité a conduit à de moindres dépenses. Tout au long de l'année 2020, les services financiers ont donc opéré des mouvements de crédits entre des lignes budgétaires en faveur des travaux urgents dans les équipements de proximité.

Le budget de l'Etat spécial d'arrondissement se divise en deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement qui chacune se décomposent en trois dotations :

- La dotation d'animation locale,
- La dotation de gestion locale,
- La dotation d'investissement.

L'Etat spécial comprend donc les masses suivantes :

1 - Les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, qui correspondent majoritairement à des charges obligatoires pour 79% du budget, soit 1 697 766 € (1 892 289 € pour l'année précédente, soit une baisse de 10%), dont :

- le contrat de délégation de service public du centre d'animation à hauteur de 17 %,
- les fluides énergétiques à hauteur de 16 % : eau, électricité, chauffage

2 - Ces dépenses portent également sur les travaux urgents réalisés dans les équipements à hauteur de 12 % (270 037 € contre 233 000 € en 2019, soit une hausse de 16% des travaux urgents réalisés), dont :

- 181 853 € de travaux dans les écoles (68 %)
- 35 168 € de travaux dans les crèches (13 %)
- 35 128 € de travaux à la mairie (13 %)
- 9 695 € de travaux dans les espaces verts (3 %)
- 7 047 € de travaux aux Bains douches, gymnase (2 %)
- 1 146 € de travaux à la Bibliothèque Courcelles (1 %)

3 - Les dépenses de fonctionnement consacrées aux dépenses pour les conseils de quartier ainsi qu'aux manifestations (culturelles, associatives, sportives, pour la petite enfance, pour les scolaires) organisées par la mairie, sont passées de 113 465 € à 58 373 €. Ces mouvements de crédits ont permis de réaliser tous les travaux urgents précités.

4 - Enfin, les dépenses d'investissement comprenant les crédits des conseils de quartier représentent 6 % des dépenses (141 462 €) :

- 116 733 € de travaux de voirie,
- 4 991 € de travaux dans les équipements,
- 19 738 € d'achats dans les équipements de proximité (mobilier, matériels de bureau).

Cet exercice particulier conduit à un solde important de 345 223 €. Il s'agit pour 141 461 € (41 %) de dépenses engagées en 2020 qui n'ont pas pu être payées dans l'année et de crédits restants (59 %) à hauteur de 203 761 €. L'ensemble des crédits non consommés sera reporté sur l'exercice 2021 de l'Etat spécial à l'occasion du budget supplémentaire.

Avez-vous des questions avant de passer au vote ?

#### **Mme LECUYER**

Ma première question concerne le budget des conseils de quartiers. Plusieurs chartes de conseils de quartiers d'autres arrondissements prévoient non seulement la possibilité pour les conseils de quartiers de mutualiser leurs budgets d'investissement pour financer des projets communs, mais encore la possibilité, pour un conseil de quartier, de reporter son budget d'investissement d'une année N sur l'année N+1 afin d'anticiper le financement de projets ambitieux.

J'avais posé la question et Mme la Maire avait répondu qu'un obstacle comptable motivait le non report d'un exercice budgétaire à l'autre, report prévu par le dernier article de l'alinéa 24 de la charte de fonctionnement des conseils de quartiers du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Après réflexion et en observant ce qui se passe dans d'autres arrondissements, je me suis aperçue qu'il ne s'agissait pas d'un argument recevable. Je voudrais savoir s'il existe une possibilité d'évoluer sur cette position concernant l'idée de la mutualisation et du report des budgets d'investissement des conseils de quartiers.

Ma deuxième question concerne les budgets « fêtes, cérémonies et réceptions ». Les crédits engagés ont été largement consommés alors que les événements ont été rares l'année dernière. Pouvez-vous nous expliquer cette consommation ?

Pour finir, concernant le budget publicité, publications et relations publiques, pouvez-vous nous préciser de quelles activités il s'agit ? Merci.

#### **M. BALADI**

Tout d'abord pour vous répondre concernant les conseils de quartiers, je vous confirme que les crédits ont été utilisés pour des travaux.. Au sujet d'une éventuelle mutualisation, je rappelle qu'il existe des budgets de conseils de quartiers, mais également un budget du 8<sup>e</sup> arrondissement. Dès lors qu'il existe de grands projets, le budget de l'état spécial est mobilisé.

#### **Mme LECUYER**

Ce n'est pas le même sujet.

#### **M. BALADI**

Sur la stratégie de Mme le Maire par rapport aux autres arrondissements, je la laisserai vous répondre, mais la position pour nous ne change pas.

Votre deuxième question concernait les fêtes et les cérémonies. Je rappelle qu'en 2020, Mme LECUYER, ont eu lieu les vœux de début d'année, des élections, ainsi qu'un certain nombre d'événements. Nous votons bien le budget 2020, et non le budget 2021. Tous les budgets n'ont pas été consommés, un certain nombre de crédits sont donc reportés.

**Mme LECUYER**

Je m'intéresse aux lignes 6 232 et 6 234, en page 1. Je suis étonnée.

**M. BALADI**

Sur la ligne 6 232, 3000 € sont reportés. Pour les réceptions, vous voyez que tout n'a pas été consommé. Beaucoup moins d'événements ont eu lieu cette année par rapport aux années précédentes.

**Mme LECUYER**

Proportionnellement, l'année a été très écourtée en termes de manifestations en tous genres. Très peu d'événements ont eu lieu à la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre n'ont pas eu lieu, ni aucune exposition, etc. Il est très étonnant qu'il existe aussi peu d'écart, puisque cela représente une proportion peu importante d'« économies ». Entre 18 000 € et 15 000 €, la différence n'est pas notable pour une année 2020 qui n'a jamais été aussi courte en termes de manifestations.

**M. BALADI**

Dans ce crédit figurent notamment les gerbes délivrées aux associations d'anciens combattants, qui sont effectuées quoi qu'il arrive, même en petit comité. Il existe des coûts structurels et des dépenses, même si ce budget a été significativement réduit. Un budget de 37 000 € amputé de 6 000 € est en forte réduction. J'ajoute que d'autres dépenses ont eu lieu.

**Mme LECUYER**

C'est-à-dire ?

**M. BALADI**

Je finis, Mme LECUYER. Comme vous le savez, la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement est actuellement un centre de vaccination. Avant, il s'agissait d'un centre de dépistage pendant des mois. Nous avons connu de menues dépenses. Je rappelle que lors des élections, systématiquement, un petit buffet a été organisé et des sandwiches ont été fournis aux assesseurs.

**Mme LECUYER**

Ma dernière question portait sur le budget publicité, relations publiques, publications. De quoi s'agit-il ?

**M. BALADI**

Il s'agit de la communication dans des journaux et des photos notamment, des soutiens que nous allouons chaque année aux publications des pupilles des Sapeurs-Pompiers par exemple.

Si vous n'avez pas d'autre question, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération 08 2021 10 est adoptée à l'unanimité.

*Mme d'HAUTESERRE reprend la présidence de séance.*



## **5°/2021 DAC 283 - Subvention (4.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8°)**

### **M. HESSE**

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Octave et Arpège. Cette association regroupe une école de musique et une compagnie de théâtre amateur de personnes retraitées. En 2021, cette association souhaite poursuivre ses projets malgré les contraintes sanitaires que nous subissons.

Je vous propose de bien vouloir leur attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2021. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

### **Mme SEGOND**

Merci M. HESSE de rappeler l'activité de cette association, qui regroupait 400 adhérents avant la pandémie. Aujourd'hui, elle n'en compte plus que 325. Comme vous l'avez souligné, cette association très active a su s'adapter aux contraintes sanitaires en maintenant les cours de musique, de piano et de violon individuels en petits groupes en visio. Elle a toutefois dû renoncer aux cours d'éveil musical pour les petits, ce qui se comprend. En 2020, elle avait déjà dû supprimer l'activité de théâtre destinée aux séniors. Elle a ainsi perdu la subvention qu'elle recevait de la Conférence des financeurs par l'intermédiaire de la DASES. Cette association a donc sollicité la Mairie de Paris pour 13 000 € d'aides. Il nous est proposé ce soir, et j'imagine que nous allons tous voter pour, l'attribution d'une subvention de 4 000 €. Je formule le souhait que la Mairie du 8° arrondissement abonde au moins à hauteur de ce montant la subvention précitée.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Nous sommes à l'écoute de votre souhait. Toutefois, chaque ligne budgétaire correspond à une attribution et une subvention. Il serait difficile pour la Mairie du 8° arrondissement de priver d'autres associations qui sont aussi en attente d'une aide. Depuis deux ans, les associations souffrent, entre les samedis des gilets jaunes où les familles ne pouvaient pas déposer leurs enfants pour assister aux cours et aussi pour d'autres raisons... Nous nous contentons aujourd'hui de proposer d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Octave et Arpège compagnie, et j'espère que l'ensemble du Conseil votera favorablement. Je ne peux pas vous promettre que nous allons pouvoir abonder cette subvention du montant que vous souhaitez.

### **Mme LECUYER**

Je rejoins tout ce qui a été dit précédemment. Merci M. HESSE pour la présentation de cette association. Par contre, je m'étonne que vous n'ayez pas présenté, lors du dernier conseil d'arrondissement, une délibération qui concernait la médiathèque Mahler, qui est en travaux depuis deux ans environ. Cet endroit est intéressant pour le 8° arrondissement, puisqu'il s'agit d'une médiathèque musicale. Ce dossier a été présenté en Conseil de Paris et je m'étonne que vous n'ayez pas évoqué ce bel endroit du 8° arrondissement, qui se trouve rue de Vézelay. Une convention a été signée au mois dernier.

### **Mme d'HAUTESERRE**

J'ai fait signer cette convention. Dès mon arrivée en 2014, j'ai été contactée par l'association de défense de cette institution, qui avait besoin de budgets pour réaliser des travaux. J'ai donc fait venir

Christophe GIRARD, Adjoint à la Culture, qui a œuvré pour que nous puissions aujourd'hui parvenir au démarrage des travaux, avec un peu de retard.

Cette délibération n'a pas pu être présentée car elle était arrivée hors délais. Toutefois, elle a été présentée en Conseil de Paris. Les Conseillers de Paris ont voté à l'unanimité au mois de mars pour cette délibération. Vous connaissez bien le dossier, puisque vous étiez à l'époque Conseillère de Paris. Vous savez que ce dossier est suivi très attentivement dans l'arrondissement, car l'institution est non seulement très active, mais de surcroît nous recevons régulièrement la Fondation de France ainsi qu'un certain nombre d'associations. Nous avons organisé des concerts en ce lieu pour M. Léo Lagrange. Cette institution mérite que l'on s'y intéresse.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération 2021 DAC 283 est adoptée à l'unanimité.

## **6°/2021 DLH 67 – Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux**

### **Mme d'HAUTESERRE**

Cette convention est signée entre l'Etat, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements sociaux, la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement, ainsi que les associations œuvrant dans le domaine du logement. Elle fixe, pour le territoire parisien, les objectifs de rééquilibrage de l'offre de logement social, dont les modalités ne sont pas satisfaisantes : Attribuer 25% de logements hors quartiers prioritaires à des ménages à très bas revenu, attribuer 25% de logements sociaux aux ménages reconnus Dalloz. Ces deux objectifs combinés conduisent à allouer un logement sur deux à des ménages en grande précarité, or il faut veiller à respecter une mixité sociale dans les attributions afin de garantir une parfaite intégration des familles dans nos quartiers et écoles. C'est la raison pour laquelle je proposerai en Conseil de Paris un vœu afin que les attributaires et les bailleurs sociaux créent un accompagnement individualisé pour des bénéficiaires entre l'attribution et l'emménagement, mais aussi après leur installation.

La crise sanitaire nous a confirmé la nécessité de mieux considérer ceux qui sont en première ligne. Or, les pompiers, policiers, infirmiers, enseignants, puéricultrices, etc., habitent principalement en-dehors de Paris, avec des temps de transport particulièrement longs. Il faut donc consacrer une part supplémentaire de logements en faveur de tous les agents du service public parisien. J'appelle la majorité à s'abstenir sur cette délibération.

### **Mme LECUYER**

Pouvez-vous nous communiquer le vœu que vous allez déposer ? Il est dommage que vous ne l'ayez pas mis à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement.

### **Mme d'HAUTESERRE**

J'ai pensé à ce vœu cet après-midi. Comme le Conseil de Paris aura lieu les 12, 13 et 14 avril, je dispose de beaucoup de temps pour déposer ce vœu et pour bien le rédiger.

### **Mme LECUYER**

Je vous rejoins et je voterai contre cette délibération. Je voulais dire que la politique du logement social ne fonctionne pas à Paris. Je dirais même que les dysfonctionnements s'aggravent. L'année 2020 a été celle de tous les records : 234 000 Parisiens attendent toujours un logement social, tandis que le taux de rotation dans le parc HLM est historiquement bas, à 3,9%. Si la crise sanitaire a bon

dos, la mainmise de la mairie de Paris sur les attributions et le pilotage de la politique municipale par l'adjoint communiste bien connu, Ian BROSSAT, ne sont probablement pas étrangers à ces dysfonctionnements. Pendant ce temps, les prix n'ont jamais été aussi élevés dans le parc locatif privé et comme vous le savez, l'équivalent de la population du 5<sup>e</sup> arrondissement a fui Paris au cours de la précédente mandature. Il s'agit principalement de familles de la classe moyenne ayant des difficultés à se loger. La crise sanitaire a encore accéléré leur exode. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, même si des meublés touristiques ont été récemment remis en location classique, le marché de l'immobilier reste très tendu du fait du nombre élevé des bureaux et des résidences secondaires, ainsi que d'un taux de vacance élevé.

Comme vous, je souhaite une capitale et un 8<sup>e</sup> arrondissement qui logent mieux les familles et les classes moyennes, mais le projet de délibération qui nous est soumis ne répond guère à cette ambition. Au contraire, il s'inscrit dans la politique municipale du ghetto, avec toujours plus de préemptions dispendieuses et de reconventionnements inutiles, et toujours moins de mixité. Aujourd'hui, le parc social compte ainsi 70% de logements très sociaux et à peine 30% de logements pour les classes moyennes.

Pour aider les familles de la classe moyenne, il faudrait inverser ce rapport, par exemple en reconventionnant certains logements sociaux PLAI et PLUS en PLS et PLI. Nous pourrions aussi réserver un quota aux gardiens retraités, aux employés des métiers en tension et en horaires décalés, comme vous l'avez évoqué : les aides-soignants, les infirmiers, employés d'hôtels, cafés-restaurants, etc., à l'instar de la réserve mise en place par la mairie pour les agents de la collectivité.

Pour ces raisons, je voterai contre et j'aurais aimé connaître votre position pour le vote lors de la Conférence du logement, au sein de laquelle siègent notamment les maires d'arrondissements, dont vous-même, j'imagine. Cette conférence a validé et adopté ce texte le 4 mars dernier.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je m'attendais à cette remarque. Si vous regardez bien le compte rendu de cette réunion, je me suis abstenue. Dans vos propos, vous avez dit que j'avais voté pour.

**Mme LECUYER**

Non, j'ai dit que les années précédentes, vous votiez plutôt favorablement concernant le logement social. Mais je ne sais pas ce que vous avez voté.

**Mme d'HAUTESERRE**

Excusez-moi, il s'agit de la première année au cours de laquelle je participe à cette réunion, qui est organisée et présidée par la Préfecture de Région. Je me suis abstenue, comme je m'abstiens aujourd'hui sur cette délibération. Athénaïs a demandé la parole.

**Mme MICHEL**

Il s'agit d'une remarque que j'avais déjà adressée à Mme LECUYER. J'aimerais savoir pourquoi il faut systématiquement souligner l'appartenance politique de certains adjoints à la Mairie de Paris. Je pense que nous sommes toutes et tous ici pour l'intérêt général et que les appartenances politiques, en tout cas concernant la question en jeu, ne sont pas forcément les bienvenues.

**Mme LECUYER**

Un adjoint au Maire communiste mène une politique communiste du logement. Je maintiens. L'appartenance politique influe sur la ligne politique que l'on mène dans une ville.

### **Mme d'HAUTESERRE**

La politique du logement remonte aux années 80 – 90. M. CHIRAC, qui a été Maire pendant 18 ans, avait pris conscience que beaucoup de familles ne pouvaient pas habiter à Paris. La capitale étant le poumon économique de la France, il fallait loger les gens. M. CHIRAC a donc engagé la construction de logements, des immeubles à briques rouges que vous voyez notamment à proximité des Portes de Paris. M. Jean TIBERI, élu Maire de Paris en 1995, a fait la même chose. Si l'on n'est pas d'accord sur la façon d'attribuer ces logements, il est possible d'en débattre. Mais dire que les logements sociaux n'ont été réalisés que par les socialistes est faux. Pardon, mais on peut aussi, en étant de droite, comprendre ce qui se passe dans la société qui a beaucoup changé. Notamment, dans notre capitale, il existe des besoins. Je considère que vous critiquez sans cesse parce que vous êtes affiliée à « Sens commun » et que vous êtes toujours contre les logements sociaux par principe.

### **Mme LECUYER**

Mme le Maire, je ne suis pas chez « Sens commun ». Vous avez une adjointe qui est chez « Sens commun » et qui pourra s'en expliquer, mais ce n'est pas mon cas. Systématiquement, vous y revenez. Peut-être devrais-je faire un communiqué de presse ? Deuxièmement, Mme le Maire, vous reprendrez mon intervention. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de logements sociaux, je parle d'un meilleur rééquilibrage des logements sociaux. Je revendique que je ne peux pas cautionner la politique du logement actuellement menée par la Ville de Paris, et en particulier par Ian BROSSAT, adjoint au Maire communiste. Je ne suis pas chez « Sens commun » et je ne sais pas pourquoi vous revenez là-dessus. Vous avez un membre dans vos équipes qui en fait partie et visiblement, cela ne vous a pas posé de problème.

### **Mme SEGOND**

Je suis heureuse de voir que nous allons voter dans le même sens aujourd'hui, Mme la Maire, puisque je vais également m'abstenir. Pour les gens qui nous écoutent, il est important de citer quelques chiffres pour mieux resituer dans son contexte cette délibération. La loi SRU fixe l'objectif de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025, et le nombre de logements sociaux à Paris est de 250 000, c'est-à-dire 21% du parc total. En 2001, Paris en comptait 13%. Aujourd'hui, le nombre de demandeurs de logements sociaux est d'environ 250 000. Il existe donc à Paris autant de demandeurs que de logements sociaux.

Ma première réflexion est que cette délibération ne prend absolument pas en compte la pandémie et ses conséquences. Aujourd'hui, de nombreuses familles qui logeaient dans l'habitat locatif privé n'ont plus les moyens de se loger parce qu'ils font partie des secteurs sinistrés de la culture, du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie, et se tournent vers le logement social. Nous savons bien que celui-ci est déjà largement au maximum de ses capacités.

Deuxièmement, quand on parle de quartiles des demandeurs de logements sociaux, actuellement, le premier quartile est de 833 € par mois. Le deuxième est à 1 203 € par mois et le troisième à 1 623 € par mois. Si nous appliquons la rémunération du premier quartile, cela exclut de facto les soignants, les fonctionnaires du quotidien, les salariés du service public, les instituteurs, professeurs, pompiers, bref, tous ceux que nous avons applaudis lors du premier confinement. Ces personnes ont des revenus insuffisants pour se loger à proximité de leur travail et doivent souvent passer de longues heures dans les transports, mais disposent de revenus, sur une base à temps plein, qui sont bien supérieurs au premier quartile de 833 € par mois.

Nous ne pouvons que constater que cette délibération n'est qu'une application de la loi. Je pense que la Mairie de Paris a quand même des latitudes pour faire mieux et pour ouvrir davantage les

logements sociaux à tous les ménages qui en ont besoin, et notamment pour faire revenir à Paris les classes moyennes. Sinon, nous nous acheminerons vers une ville où il n'y aura plus que des très riches et des très pauvres. Je pense qu'en termes de mixité sociale, ce n'est pas du tout ce que nous souhaitons. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai comme vous sur cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**En l'absence de majorité absolue, le projet de délibération est rejeté (l'avis n'est pas favorable)**

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Athénaïs MICHEL)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**ABSTENTION : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Martine GUICHARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND)

**7°/2021 DLH 71 – 9 rue de Courcelles 75008 - Remplacement menuiseries extérieures - autorisation administrative d'urbanisme**

**Mme d'HAUTESERRE**

La paroisse Saint Philippe Du Roule souhaite réaliser des travaux de remplacement de menuiseries extérieures sur les bâtiments qu'elle loue à la Ville de Paris. Le Conseil de Paris doit autoriser ces travaux sur le patrimoine municipal. C'est l'objet de la présente délibération. Vous avez eu le temps de la consulter.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération 2021 DLH 71 est adoptée à l'unanimité.

**8°/ 2021 DAE 82 - Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public**

**M. BALADI**

La Ville de Paris doit légalement remettre en concurrence les différents emplacements commerciaux situés sur l'espace public, notamment dans les parcs et jardins. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par le square Marigny, qui comprend le chalet et le jeu de six balançoires, ainsi que par le parc Monceau, pour la promenade à poney et les six balançoires. Nous vous demandons de bien vouloir en débattre.

**Mme d'HAUTESERRE**

Avez-vous des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAE 82 est adoptée à l'unanimité.

**9°/ 2021 DASCO 9 – Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

A chaque conseil d'arrondissement, il nous est proposé de voter pour des subventions d'équipements pour des travaux. Il s'agit ici du financement des travaux d'investissement dans les collèges. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de travaux de débarrassage des combles dans le collège Condorcet pour un montant de 8 000 €. Je vous demande de voter pour.

**Mme d'HAUTESERRE**

Avez-vous des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DASCO 9 est adoptée à l'unanimité.

**10°/ 2021 DFPE 119 – Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 €) et conventions avec 17 associations**

**Mme d'HAUTESERRE**

La Ville de Paris a souhaité offrir aux parents de jeunes enfants des ateliers leur permettant de partager des moments privilégiés dans le cadre d'activités pédagogiques. Le service de la petite enfance a choisi d'expérimenter cette offre à la crèche Laure Diebold le samedi matin. Au terme d'un appel à projets et d'une réunion de sélection associant la Directrice de la crèche, la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement et les services de la Ville de Paris, le projet de l'association « Je d'Enfant » a été retenu. Il consiste en des ateliers parent/enfant autour de l'art et des jeux sonores. Chaque semaine, le thème de l'atelier change. Les activités sont proposées tous les samedis de 10 heures 15 à 12 heures 15 à partir du 21 mai. Un temps de préparation de 15 minutes est prévu avant, et un temps similaire de rangement est prévu à la fin pour reconstituer la crèche en parfait état. Le matériel de la crèche est sanctuarisé et ne sera pas accessible pour l'association. L'équipe de nettoyage de la DFPE assurera la désinfection et la propreté des lieux à l'issue de chaque atelier.

**Mme LECUYER**

Je regrette que ce ne soit pas une association du 8<sup>e</sup> arrondissement qui intervienne. Des associations locales ont-elles fait acte de candidature pour cette activité ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Il s'agit d'une activité très spécifique. Un appel d'offre a été lancé et aucune association du 8<sup>e</sup> arrondissement n'a proposé de projet adapté à cette activité. Beaucoup d'arrondissements ont été approchés : le 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons sélectionné pour notre arrondissement la meilleure association.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération 2021 DFPE 119 est adoptée à l'unanimité.

**11°/ V08 2021 04 - Vœu de Mme SEGOND relatif à un hommage à rendre à Mme Julie-Victoire Daubié**

**Mme SEGOND**

Le 17 août 2021 marquera le 160<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention par Julie-Victoire Daubié du baccalauréat. Il s'agit de la première femme française à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat. En 1861, une jeune femme qui obtenait le baccalauréat n'était pas un événement anodin, contrairement à aujourd'hui. Considérant par ailleurs que ce ne fut pas la seule « première » de Julie-Victoire Daubié, puisqu'elle a également été la première licenciée ès Lettres et la première femme française à débiter une thèse de doctorat, dont seul son décès a empêché l'achèvement, considérant que Julie-Victoire Daubié a non seulement été une pionnière, mais a également été une féministe engagée pour le suffrage féminin, l'éducation des femmes et l'amélioration des conditions de travail ; Considérant l'indéniable action de Julie-Victoire Daubié en matière de défense de l'égalité politique, juridique et sociale entre les femmes et les hommes ; Considérant que la vie de Julie-Victoire Daubié peut être une source d'inspiration pour des nombreux jeunes Parisiennes et Parisiens ; Considérant que la mémoire de Julie-Victoire Daubié, en tant que pionnière de l'éducation des femmes doit être honorée ; Considérant que Julie-Victoire Daubié a vécu dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ; Je souhaiterais que le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émette le vœu que :

- La Maire de Paris rende un hommage à Julie-Victoire Daubié dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ;
- Qu'à cette fin, elle prenne contact avec ses descendants pour s'assurer de leur accord et voir avec eux les modalités que pourrait prendre cet hommage.

**Mme d'HAUTESERRE**

Merci infiniment pour votre intervention. Le parcours et tous les éléments que vous avez énoncés méritent que nous allions dans ce sens. Nous avons interrogé les services de la Ville. Le parcours de Julie-Victoire Daubié est en effet à souligner, tant elle fut à plusieurs reprises pionnière dans l'accès des femmes aux hautes études. Son engagement en faveur des droits des femmes a été constant tout au long de sa vie. Pour cette raison, la Ville de Paris a déjà rendu deux hommages à Julie-Victoire Daubié : une rue du 13<sup>e</sup> arrondissement et une résidence étudiante du 14<sup>e</sup> arrondissement portent déjà son nom. Dans ces conditions, la Ville de Paris ne pourra procéder à une autre dénomination. Malheureusement, ce vœu ne pourra donc pas être voté par l'ensemble du Conseil de Paris.

**Mme SEGOND**

C'est dommage, puisqu'elle a vécu dans notre arrondissement.

**Mme LECUYER**

Je voterai contre ce vœu, bien que Mme Daubié ait eu un parcours assez incroyable. Effectivement, des hommages lui ont déjà été rendus. Le lien avec le 8<sup>e</sup> arrondissement est assez ténu, me semble-t-il. Je reconnais néanmoins que cette personne mérite que l'on s'intéresse à son parcours.

**Mme d'HAUTESERRE**

Mme SEGOND, je présume que vous retirez votre vœu ?

**Mme SEGOND**

Non, je vais le maintenir.

**Mme MICHEL**

Je voterai pour ce vœu. Nous n'avons pas beaucoup de matrimoine. Il faut vraiment que nous puissions mettre en valeur les femmes qui ont fait partie de l'Histoire.

## **Mme d'HAUTESERRE**

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**A LA MAJORITE (11 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrages exprimés POUR le projet: 2** (Mme Sophie SEGOND, Mme Athénaïs MICHEL)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Martine GUICHARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER)

## **12°/ V08 2021 05 - Vœu de Mme SEGOND relatif à la formation des élus du 8<sup>e</sup> et les agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique et à l'adoption d'un « budget vert » de la ville de Paris pour 2022**

### **Mme SEGOND**

Considérant que l'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et qu'il fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;

Considérant que les élus locaux du mandat 2020-2026 sont les seuls dont l'intégralité du mandat s'inscrit dans le temps où il est capital de mener des actions, d'agir pour endiguer le réchauffement climatique ;

Considérant que le climat n'est pas l'affaire d'un parti mais qu'il concerne l'ensemble des élus et citoyens français ;

Considérant que de juin 2019 à juillet 2020 ce sont 14 mois consécutifs durant lesquels les températures ont été au-dessus de la moyenne, ce qui est un record historique ;

Considérant la pertinence du dispositif Mandat du Climat, porté par l'association La Fresque du Climat, dont l'objectif est de diffuser la compréhension des causes et conséquences du changement climatique au plus grand nombre, afin d'être en mesure d'agir efficacement sur le plan individuel comme collectif ;

Considérant la mobilisation grandissante sur ce sujet est notable, puisque l'on peut souligner :

- Le vote par la commission européenne du Green Deal avec 1000 milliards d'euros consacrés à la transition écologique ;
- Les "rentrées du climat" organisées dans 130 établissements d'enseignement supérieur en Septembre 2020 ;
- L'investissement de 55 entreprises françaises à hauteur de 73 milliards d'euros pour le climat ;
- L'investissement de 30 milliards d'euros pour la transition écologique dans le plan de relance ;
- L'adoption en 2020 du premier "budget vert" par la France faisant de notre pays, le premier pays au monde se dotant d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget ;
- Les lois énergie climat, mobilités, anti-gaspillage et hydrocarbures votées en France et le projet de loi « climat et résilience » en cours d'examen ;

Considérant que les collectivités disposent de compétences et de leviers sur les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre : bâtiments (publics ou privés), transport, alimentation,



aménagement du territoire, sensibilisation des habitants...et qu'elles sont un interlocuteur de proximité clé pour accompagner la transformation ;

Considérant que la première condition d'une action efficace sur le plan individuel comme sur le plan collectif est d'être informé et pleinement conscient des enjeux et conséquences de ces actes et décisions ;

Considérant que l'engagement des élus est aussi nécessaire que celui des agents des collectivités territoriales, pour que l'action publique délivre des résultats à la hauteur des enjeux ;

Considérant que former les élus ne coûte pas un centime à la Ville grâce au Droits Individuels à la Formation (DIF) des élus locaux ;

Je souhaiterais que le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- L'atelier de formation "La Fresque du Climat" soient dispensé à tous les élus du 8<sup>e</sup> lors d'une session collective permettant de construire une culture et une dynamique collective autour des enjeux du réchauffement climatique ;

- Des agents de la Ville de Paris soient formés à l'animation de La Fresque du Climat de manière à dispenser cette formation à tous les agents de la Ville, aux membres des Conseils de quartier et autres instances de démocratie participative parisienne et aux citoyens qui le souhaitent.

Je supprime le dernier paragraphe puisque la Ville de Paris a maintenant un budget vert, même si nous pouvons en regretter le manque d'ambition.

#### **M. TILLOY**

Dans ce vœu, il est demandé que l'ensemble des élus du 8<sup>e</sup> arrondissement consacrent une partie de leur droit individuel à la formation (DIF) pour suivre une formation sur les enjeux climatiques dispensée par l'association La Fresque du climat. Chaque élu est libre d'utiliser son DIF comme il l'entend, et doit faire appel à un catalogue de formations proposé par la Ville de Paris avec des prestataires déjà définis. Il n'est par ailleurs pas possible d'imposer un prestataire sans suivre la procédure fixée par le Code des marchés publics.

Concernant le deuxième vœu, que vous avez retiré, à savoir la présentation d'un budget vert à la Ville de Paris, cette demande est déjà satisfaite, comme vous l'avez souligné, à travers le plan Bleu climat retraçant l'ensemble des moyens alloués à la lutte contre le réchauffement climatique, avec un vaste ensemble d'indicateurs. Je vous invite donc à retirer ce vœu, sinon je proposerai de voter contre, puisque les élus sont libres d'employer leur droit individuel à la formation comme ils l'entendent.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Compte tenu de ces éléments, la majorité du 8<sup>e</sup> arrondissement émet un avis défavorable sur votre vœu. Souhaitez-vous le maintenir ?

#### **Mme SEGOND**

Je le souhaite, Mme la maire.

#### **Mme LECUYER**

Je souhaite expliquer mon vote. Je voterai contre. Le changement climatique est un enjeu très important et urgent, donc prioritaire, je suis tout à fait d'accord avec Mme SEGOND. Je partage votre objectif qui est de sensibiliser le personnel administratif et politique de la Ville de Paris à ce sujet. Il pourrait en effet être très intéressant de mesurer l'impact du budget de la Ville de Paris sur l'environnement au travers d'un budget vert. Vous venez de nous expliquer que nous avons maintenant un budget vert, et je trouve qu'il s'agit d'une démarche intéressante. Mon bémol porte

sur cette association, la Fresque du climat, vers laquelle vous souhaitez nous orienter. Pourquoi cette association en particulier ? Je sais que ce vœu a été présenté dans plusieurs conseils d'arrondissements. La question se pose à chaque fois : pourquoi cette association ? Je voterai donc contre.

#### **Mme SEGOND**

Il est vrai que ce vœu a été adopté dans d'autres arrondissements, tout simplement parce que cette association a mis au point un programme de formation qui a fait ses preuves, qui est très accessible et qui balaye les enjeux pour les élus locaux et le personnel attaché aux mairies sur la transition écologique adaptée aux territoires. Si vous connaissez un autre organisme de formation qui dispense des formations analogues, ce n'est pas un problème. Je suis davantage attachée à l'objectif qui est de former les élus et les agents de la Ville de Paris à cet enjeu. Peu importe qui le dispense.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je soumetts aux voix ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**A LA MAJORITE (11 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Sophie SEGOND)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Martine GUICHARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER)

**ABSTENTION : 1** (Mme Athénaïs MICHEL)

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Nous abordons les questions orales. Conformément à l'article 26 de notre règlement intérieur, le temps d'examen des questions orales ne peut dépasser une heure par séance.

### **13°/Q08 2021 11 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'intervention du GPIS pour résoudre les problèmes de sécurité et de tranquillité du 36 rue de Washington**

#### **Mme LECUYER**

Je souhaiterais, en préambule, vous demander de recevoir toutes les réponses de façon écrite, s'il vous plait.

Madame la Maire, mes chers collègues,

Comme vous le savez, les locataires de la résidence de logements sociaux gérée par Paris Habitat au 36 rue de Washington subissent des troubles à la sécurité et à la tranquillité, notamment des trafics de stupéfiants, du fait d'une minorité d'individus, résidents et/ou non-résidents.

Alors qu'il a précisément vocation à mener des actions de prévention et de surveillance sur le patrimoine social parisien, pour y assurer la paisible jouissance des lieux d'habitation sans surcoût pour les locataires, le Groupement parisien interbailleurs de surveillance (GPIS) n'est pas mobilisé au 36 rue de Washington, ni ailleurs dans le parc social du 8<sup>e</sup> arrondissement au demeurant. Ma question est donc la suivante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer s'il vous apparaît judicieux de faire intervenir le GPIS, qui vient en appui de la police sur de grosses opérations à la demande des locataires, qui disposent d'un numéro à appeler en cas de problème, au 36 rue de Washington et, le cas échéant, nous faire part des initiatives que vous prendrez pour favoriser cette intervention ? Je vous remercie.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vous me demandez une réponse écrite, mais il s'agit bien d'une question orale. Vous pourrez consulter la réponse dans le compte rendu de séance.

**Mme LECUYER**

Le règlement intérieur stipule que je peux vous demander une réponse écrite. Si je vous en fais la demande, vous êtes tenue de la fournir.

**Mme d'HAUTESERRE**

Ce n'est pas une obligation. A partir du moment où un compte rendu écrit est diffusé, il n'y a aucune raison que nous rédigeons des réponses supplémentaires à la vingtaine de questions que vous posez à chaque fois pour exister. M. BALADI, apportez-nous la réponse.

**M. BALADI**

Mme la conseillère, comme vous le savez, la situation du 36 rue de Washington n'est pas nouvelle. Depuis 15 ans déjà, l'arrivée des locataires n'avait pas été suffisamment accompagnée pour garantir leur parfaite intégration dans le quartier. Vous demandez que le 8<sup>e</sup> arrondissement fasse partie du périmètre d'action du GPIS, or ce sont les bailleurs sociaux, réunis en groupement d'intérêt économique, qui fixent les ensembles immobiliers sociaux qui peuvent bénéficier de ces interventions.

Avec le commissariat du 8<sup>e</sup> arrondissement et le bailleur Paris habitat, nous sommes mobilisés sur la situation du 36 rue de Washington. Mme le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, se déplace très régulièrement sur place. Tout événement qui se produit au 36 rue de Washington ou à ses abords immédiats fait l'objet d'un suivi renforcé par les services de police. Nous avons reçu la confirmation que la police dispose bien des accès et opère des patrouilles au 36 rue de Washington. Ainsi, en cas de besoin, le commissariat et la BAC interviennent. La solution pour mettre un terme à ces troubles causés par une minorité de locataires est de procéder à la résiliation de leur bail. Or, ce n'est pas à la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de le faire, mais au bailleur. Mme d'HAUTESERRE exerce à cette fin une pression auprès de ce bailleur. Je vous remercie.

**Mme LECUYER**

Je suis tout à fait d'accord. Le GPIS est sollicité par les bailleurs dans les ensembles de logements sociaux qui posent un certain nombre de problématiques de sécurité. Dix arrondissements profitent de l'action du GPIS. J'ai posé la question à Mme le Maire pour savoir s'il lui paraissait judicieux de mettre ce sujet sur la table auprès des bailleurs sociaux, en particulier auprès de Paris Habitat, qui gère l'ensemble du 36 rue de Washington puisque de façon récurrente, et comme vous l'avez

souligné depuis 15 ans, il y a des problèmes. Les habitants en ont vraiment assez. C'était une question, mais visiblement, cela ne vous paraît pas judicieux. Je le regrette.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Au 36 rue de Washington, il y a une gardienne. Par ailleurs, le vœu que je vais déposer au prochain Conseil de Paris concernera l'accompagnement et l'éducation pour les familles qui emménagent, qui sont locataires, pour leur expliquer ce que l'on appelle le vivre ensemble. L'intervention du GPIS n'est pas nécessaire actuellement parce que le commissaire de l'arrondissement est suffisamment informé. Souvent, de jeunes majeurs dealent. Toutefois, le premier problème dans notre pays est la justice. A partir du moment où ces jeunes dealers considèrent qu'ils ne sont pas punis lorsqu'ils sont interpellés, ils continuent. En tant que Maire, j'ai donc demandé à Paris Habitat ainsi qu'à un certain nombre de bailleurs sociaux de faire très attention, car une minorité peut créer une ambiance délétère, un climat d'insécurité, et ce n'est pas ce que nous recherchons.

### **14°/Q08 2021 12 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour renforcer la sécurité des piétons menacée par les engins de déplacement personnel motorisés**

#### **Mme LECUYER**

Madame la Maire, mes chers collègues, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement comme dans les autres arrondissements parisiens, les comportements parfois inciviques des utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards...) dégradent depuis plusieurs années la sécurité des autres usagers de l'espace public, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux que sont les piétons et les piétons à mobilité réduite. La réglementation en vigueur depuis 2019 interdit pourtant la circulation de ces "EDPM" sur le trottoir, à plus de 25 km/h, à plus d'un passager ou encore avec des écouteurs. Mais elle n'est pas suffisamment respectée et les sanctions prévues (des amendes de la 2<sup>e</sup> jusqu'à la 5<sup>e</sup> classe) sont trop peu appliquées. Le 21 juillet dernier, nous avons adopté à l'unanimité un vœu pour limiter la vitesse des trottinettes en free floating. Ma question est donc la suivante : quelles suites ont été données à ce vœu et quelles initiatives supplémentaires comptez-vous prendre en Conseil de Paris, et suivant quel calendrier, pour que la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent enfin la sécurité des piétons menacée par ces engins à grande vitesse ? Je pense en particulier à tous les jardins des Champs-Élysées. Je vous remercie.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je donne la parole à Jean-Louis BARTHELEMY, qui va vous répondre.

#### **M. BARTHELEMY**

Mme la Maire, mes chers collègues, Mme la conseillère, comme le mentionne le texte de la question, Mme le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement a obtenu des opérateurs de trottinettes en libre-service un bridage de leur vitesse à 8 km/h dans le secteur des Champs-Élysées. Cette mesure a fait la une du Parisien cet été. Mme le Maire avait, de façon très efficace, déclenché une opération de bridage et de mobilisation des forces de police. Les rodéos dans ce secteur se sont depuis nettement dissipés, et grâce à l'intervention régulière des services de police, notamment de la brigade spécialisée de terrain, la sécurité des piétons est désormais renforcée.

Nous gérons cette problématique et lorsque les habitants nous alertent sur les lieux où les trottinettes circulent trop souvent sur les trottoirs, nous mettons en place des campagnes de

verbalisation, par exemple sur le Boulevard Haussmann, et cela porte ses fruits. En termes d'amende, le montant de la contravention est de 135 € si une personne circule en-dehors de la chaussée et 1 500 € si elle roule à plus de 25 km/h en trottinette électrique.

Nous sommes également vigilants sur le respect des zones de stationnement réservées aux trottinettes afin que ces dernières n'encombrent pas les trottoirs. Nous avons mis en place récemment une opération de sensibilisation rue de Ponthieu où les enfants devaient enjamber les trottinettes pour aller à l'école. Des affiches ont été apposées et les opérateurs d'engins en libre-service ont été avertis, ainsi que des opérations de verbalisations organisées. Nous maintenons donc la pression pour garantir la sécurité des personnes les plus vulnérables, en particulier les piétons.

#### **Mme LECUYER**

Merci beaucoup. Je suis un peu sceptique sur la possibilité de réglementer particulièrement le bridage des trottinettes dans une zone précise de Paris.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Vous ne connaissez pas les nouvelles technologies ? Renseignez-vous un petit peu. Les sociétés ont la possibilité de brider les trottinettes quand elles le souhaitent et où elles le veulent. J'ai eu cette information par l'ancien Adjoint aux déplacements, M. NADJOVSKI, car à Lyon ils ont pu le faire. J'ai donc repris cette idée et j'ai déposé ce vœu au Conseil de Paris. Deux jours plus tard, le Préfet de police a fait le nécessaire pour envoyer une brigade sur les Champs-Élysées. Les policiers ont pu constater que ces engins avaient été bridés à 8 km/h.

#### **15°/Q08 2021 14 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur la valorisation et la préservation du patrimoine culturel immatériel des luthiers de la rue de Rome**

#### **Mme LECUYER**

Madame la Maire, le journal du 8<sup>e</sup> a mis à l'honneur dans son édition de mars la rue de Rome et ses dizaines d'ateliers et boutiques, comme "sanctuaire des instruments à vent et à cordes". Bravo et merci pour ce beau reportage. En effet, depuis 1911 et l'installation du Conservatoire régional rue de Madrid, le quartier concentre de manière unique des artisans luthiers aux savoir-faire exceptionnels qui contribuent à son rayonnement. Or ces métiers sont particulièrement fragilisés du fait de la baisse tendancielle de la demande (réduction du budget des acheteurs, concurrence chinoise...) et doivent absolument être défendus et protégés. Ils constituent un patrimoine culturel immatériel précieux. Ma question est donc la suivante : quelles initiatives la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement compte-elle prendre, et faire prendre par la Mairie de Paris, pour contribuer à valoriser et préserver les luthiers de la rue de Rome - par exemple un week-end annuel des métiers d'art et d'excellence, une tentative de classement au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO à l'instar de celui des couvreurs parisiens, qui a été retoqué, ou des bouquinistes qui a été honoré ? Je vous remercie.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Pascal HESSE, Adjoint à la Culture.

#### **M. HESSE**

Mme la conseillère, mes chers collègues, comme vous avez pu le constater dans le Journal de Paris 8<sup>e</sup>, nous avons consacré tout un dossier à la rue de Rome, connue et reconnue par les musiciens du

monde entier comme l'adresse de la lutherie. Carrefour historique pour les musiciens, ce quartier reste un concentré d'artisans mais aussi d'ateliers de musique, de librairies et de conservatoires. Dans la continuité de cette mise en valeur, nous avons donc décidé d'allouer une subvention à une association fondée par Jean-Claude Decalonne, passeur d'art, afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture. Quant au classement au patrimoine mondial immatériel, je crois que c'est la baguette de pain, symbole de notre gastronomie et de notre savoir-faire, qui a été choisie pour entrer au patrimoine. La décision finale n'est pas attendue avant l'automne 2022. Il est donc trop tôt pour évoquer la prochaine candidature présumée par la France pour son prochain droit de tirage, qui n'aura lieu qu'en 2027.

#### **Mme LECUYER**

Merci, vous m'apprenez qu'une subvention va être allouée à Jean-Claude Decalonne, qui réalise un travail formidable. J'espère que lors du prochain conseil d'arrondissement, une délibération nous évoquera les tenants et les aboutissants de cette subvention. Merci pour cette association.

#### **16°/Q08 2021 15 - Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur le suivi de la sécurisation du cheminement piéton rue Jean Mermoz**

Madame la Maire, mes chers collègues, lors de notre premier conseil d'arrondissement de la mandature, le 21 juillet 2020, vous aviez motivé votre vote "contre" mon vœu pour sécuriser le cheminement des piétons rue Jean Mermoz (en y élargissant tout ou partie des trottoirs) en indiquant qu'un réaménagement était alors à l'étude. Pourtant, huit mois plus tard, aucune information n'a été transmise aux riverains demandeurs et le problème reste entier : le cheminement des piétons rue Jean Mermoz est toujours dangereux du fait de l'étroitesse des trottoirs et de l'importance des flux piétons qui empêchent les croisements en toute sécurité et contraignent nombre d'entre eux à descendre sur une chaussée où la circulation automobile est intense en semaine. Elle est certainement moins intense du fait du télétravail, néanmoins cette question reste un vrai sujet. Ma question est donc la suivante : quelles initiatives la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement compte-elle prendre, et suivant quel calendrier, pour concerter les riverains et faire enfin sécuriser le cheminement piéton rue Jean Mermoz par les voies et les moyens possibles, selon les études techniques qui ont, je l'imagine, été diligentées depuis ces derniers mois ? Merci.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Le projet que vous relayez émane d'un habitant de la rue Jean Mermoz, qui part de la rue du Faubourg Saint-Honoré et arrive pratiquement sur le rond-point Marcel Dassault. Cet habitant dépose chaque année ce projet au budget participatif, mais celui-ci ne récolte pas suffisamment de suffrages pour être lauréat et permettre sa réalisation. Compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres et des demandes des commerçants et habitants du quartier, l'achèvement du réaménagement de la rue de Ponthieu est la priorité de notre équipe dans le secteur. D'ailleurs, un projet intéressant de « village Ponthieu » a été déposé au budget participatif par l'association des commerçants.

#### **Mme LECUYER**

Mme la Maire, en juillet dernier, vous évoquiez des études qui étaient en cours. Ces études ont-elles été menées ?

### **Mme d'HAUTESERRE**

Les études ont été menées mais il existe une priorisation des budgets, et surtout des projets. Le projet de continuité du réaménagement de la rue de Ponthieu a primé.

### **17°/Q08 2021 13 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour suivre l'avancement de l'amélioration de l'aménagement initial de la coronapiste rue d'Amsterdam**

Madame la Maire, suite aux interpellations de riverains, de professionnels et d'usagers de la "coronapiste" rue d'Amsterdam, j'étais intervenue lors de notre précédent conseil d'arrondissement du 22 septembre 2020 afin d'améliorer l'aménagement initial, en faisant des propositions pour sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes, tranquilliser les voies de report de circulation et rétablir la desserte des lignes de bus. Jean-Louis BARTHELEMY, élu en charge de la mobilité et des transports, m'avait alors répondu que des actions correctrices seraient bientôt réalisées. Six mois plus tard, au cours de la réunion "Embellir votre quartier" organisée en ligne le 15 mars, il a été indiqué aux participants que plusieurs options d'actions correctrices seraient à l'étude. Le temps passe mais la dangerosité reste entière. Ma question est donc la suivante : quelles initiatives précises la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a-t-elle déjà prises et compte-t-elle en prendre encore, et suivant quel calendrier, pour faire enfin améliorer l'aménagement initial de la coronapiste rue d'Amsterdam, puisqu'il ne s'est pas produit d'accident suffisamment grave pour que les choses soient aussi rapidement mises en place que pour la rue aux écoles de la rue de la Bienfaisance ? Je vous remercie.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Jean-Louis BARTHELEMY, qui habite dans ce quartier, va vous apporter la réponse.

### **M. BARTHELEMY**

Mme la conseillère, Mme le Maire, mes chers collègues, effectivement, le problème de la coronapiste date du premier confinement. Dès l'aménagement de cette coronapiste, Mme le Maire avait lancé des contre-propositions et organisé un certain nombre de rendez-vous avec les services de la Ville pour voir comment améliorer la situation. Néanmoins, avec la situation sanitaire, le premier puis le deuxième confinement, les travaux et surtout les décisions ont pris un retard certain. Cela n'a pas empêché Mme le Maire de continuer à prendre des initiatives qui se sont concrétisées par la réunion publique du 15 mars, à laquelle vous faisiez référence, et au cours de laquelle David BELLIARD lui-même a précisé que l'arbitrage sur l'aménagement définitif de la coronapiste n'était pas encore rendu. Notre position et la position de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement restent inchangées par rapport aux précédentes questions orales que vous aviez posées dès le mois de septembre, et auxquelles nous avons apporté les réponses correspondantes.

Comme vous le rappelez, il est nécessaire de traiter le quartier de l'Europe dans son ensemble pour gérer, apaiser la circulation et améliorer l'ensemble des reports générés afin de garantir la sécurité des piétons dans ce secteur, qui est très fréquenté par les écoliers et leurs familles.

Par ailleurs, dans le cadre du programme « embellir Paris », l'ensemble des habitants du quartier est sollicité pour proposer les améliorations qu'ils envisagent et qu'ils souhaiteraient voir se concrétiser dans les prochains mois.

Nous avons, comme vous l'avez rappelé, demandé des aménagements correctifs (ralentisseurs, renforcement de la signalisation) ces derniers mois. Néanmoins, comme vous vous en êtes rendue compte, ces projets sont à l'arrêt, dans l'attente de l'aménagement pérenne qui est en cours de discussion.

**Mme LECUYER**

Merci M. l'Adjoint pour ces précisions. Mon sentiment, lors de la réunion du 15 mars qui n'était pas spécifiquement destinée à évoquer le sujet de la coronapiste, est que la Ville de Paris ne tiendra absolument pas compte des avis des uns et des autres, et n'a pas l'intention de transformer radicalement la coronapiste. Cette piste a été mise en place depuis bientôt un an et il aurait pu se passer des choses très graves. Je regrette que nous en soyons à ce stade aujourd'hui. En tout cas, je vous remercie pour votre réponse.

**18°/Q08 2021 16 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour connaître le bilan du “contrat culture pour le 8<sup>e</sup> arrondissement 2018-2020”**

**Mme LECUYER**

Madame le Maire, mes chers collègues, en mai 2018, vous aviez signé avec l'alors Premier adjoint à la Maire de Paris Bruno JULLIARD, en charge de la Culture, un “contrat culture pour le 8<sup>e</sup> arrondissement 2018-2020” pour “donner vie à des projets culturels pensés avec et pour les habitants et les acteurs de l'arrondissement”. Après le rappel des priorités culturelles de la Mairie d'arrondissement pour la mandature 2014-2020 et l'indication de ses axes de travail pour la période restante, ce “contrat culture pour le 8<sup>e</sup> arrondissement 2018-2020” déclinait plusieurs “fiches actions opérationnelles” pour les deux dernières années de la mandature, notamment :

1. mettre en synergie les forces de l'arrondissement à travers un festival de musique,
2. mettre en œuvre la réforme des conservatoires dans le 8<sup>e</sup> arrondissement,
3. ouvrir le conservatoire à rayonnement régional sur l'arrondissement,
4. réaménager la bibliothèque Europe,
5. permettre aux publics éloignés d'accéder à l'art contemporain.

Ma question est la suivante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer le bilan de ce “contrat culture pour le 8<sup>e</sup> arrondissement 2018-2020”, en nous indiquant notamment ce qui a été réalisé, ce qui reste à réaliser et ce qui pourrait être mieux réalisé le cas échéant ? Je tiens à disposition le document que vous nous aviez présenté, le contrat culture signé par Mme le Maire en 2018.

**Mme d'HAUTESERRE**

J'en suis très fière, car j'étais la seule maire d'opposition à avoir signé cette convention avec la Mairie de Paris. Je ne dis pas que je suis visionnaire, mais la preuve en est aujourd'hui, puisque vous vous penchez sur ce dossier de la culture. Jean-Pascal HESSE va se faire un grand plaisir de vous apporter les réponses.

**M. HESSE**

Mme le Maire, mes chers collègues, Mme la conseillère, comme vous le savez, notre arrondissement a été l'un des quatre arrondissements parisiens à avoir conclu ce contrat culture avec la Mairie de Paris en 2018. Concernant le Conservatoire, près d'un millier d'élèves est inscrit et sous l'impulsion de Jeanne d'HAUTESERRE, des travaux de modernisation ont eu lieu en 2018. Un budget de 500 000€ a été obtenu afin d'agrandir les locaux après le départ du commissariat.



J'ai visité lundi dernier le Conservatoire et je peux vous rapporter ce soir la joie de la nouvelle équipe, qui est arrivée en août dernier, de voir ces travaux réalisés. Dans une mission pour redynamiser l'établissement, son directeur souhaite rendre plus visible l'action du conservatoire et nous soutiendrons ses différents projets. Nous allons l'accompagner prochainement dans cette voie en lui apportant notre soutien, par exemple dans le cadre du festival Camille Saint Saëns prévu à la fin de l'année.

Un atelier de danse a été mis en place à Louis de Funès et un partenariat avec la classe ULIS du collège Octave Gréard a été créé. Le conservatoire, à rayonnement régional, accueille 1 800 élèves et l'ouverture sur l'arrondissement s'intensifie, puisque 27 élèves en élémentaire de l'école Robert Estienne sont en double cursus, de même que des élèves du collège Octave Gréard ou encore du lycée Racine. Six écoles bénéficient donc du dispositif Arts pour grandir dans le cadre des activités périscolaires. Les travaux de la bibliothèque Jean d'Ormesson seront lancés à la fin de l'année 2021. Avec la bibliothèque Courcelles, plus de 130 000 prêts de livres sont réalisés chaque année. Quant au festival de musique, il n'a pas pu être mis en place en raison des manifestations de gilets jaunes dans l'arrondissement depuis 2018, puis en raison de la pandémie.

Enfin, la valorisation de notre patrimoine dans notre arrondissement se poursuit, comme le démontre la double page du dernier numéro du Journal du 8<sup>e</sup> consacrée aux opérations à venir dans les églises et sur les statues dans l'espace public de notre arrondissement.

**19°/Q08 2021 17 - Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour connaître une éventuelle évolution des projets d'installation de capteurs de CO<sub>2</sub> et de purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires du 8<sup>e</sup> suite aux nouvelles études scientifiques confirmant leur efficacité**

**Mme LECUYER**

Suite aux nouvelles études scientifiques disponibles, cette question renouvelle celle déjà posée sur le même sujet lors du précédent conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement le 23 février dernier. Depuis le 15 mars, nous savons en effet, grâce aux résultats de l'étude menée par la plateforme de recherches technologiques Virnext à l'initiative de la Région Auvergne Rhône-Alpes que les filtres HEPA présentent une efficacité à 99% et que les particules de la covid-19 piégées n'offrent une résistance que de 48 heures, ce qui permet d'assurer la maintenance des filtres sans risque de contamination des manipulateurs. Lors du précédent conseil, le 23 février, vous m'aviez répondu au sujet des capteurs de CO<sub>2</sub> que vous attendiez de disposer de certitudes scientifiques pour éventuellement projeter d'installer ou non des capteurs de CO<sub>2</sub> et des purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires.

Ce sujet est récurrent. Tout est fait pour maintenir les écoles ouvertes et les purificateurs d'air font potentiellement partie du dispositif. La Région Ile-de-France semble aussi s'intéresser désormais de très près au sujet en subventionnant l'installation de purificateurs d'air dans les lycées. Je voulais savoir, suite à ces données scientifiques, si vous projetez de prendre l'initiative, comme d'autres maires parisiens l'ont déjà fait sans attendre les instructions de l'Hôtel de Ville, d'installer des capteurs de CO<sub>2</sub> et des purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires du 8<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je demande à Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris chargée des Affaires scolaires, de vous apporter la réponse.

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Merci Mme le Maire. Mes chers collègues, Mme LECUYER, concernant les capteurs de CO<sub>2</sub>, la Ville de Paris va lancer une expérimentation dans deux écoles de l'arrondissement. Nous avons choisi de financer à travers l'Etat spécial au budget d'arrondissement l'élargissement de cette expérimentation à l'ensemble des établissements du 8<sup>e</sup> arrondissement, soit au total neuf établissements. Début avril, un échange aura lieu avec le prestataire pour la mise en place de ces capteurs. Il faudra ensuite assurer la formation du personnel enseignant et de la DASCO pour leur bonne utilisation.

Pour mémoire, ces capteurs permettent de savoir quand une pièce doit être ventilée afin de limiter la circulation du virus dans la pièce. En effet, plus l'air est concentré en CO<sub>2</sub>, plus il y a de chances que le taux de microgouttelettes vectrices du virus soit élevé.

Concernant les purificateurs d'air, de nouvelles études ont été publiées depuis le dernier conseil d'arrondissement. Je vous rappelle que les précédentes, peu concluantes, avaient justifié notre prudence. Ces nouvelles études plus rassurantes tendent ainsi à démontrer leur pertinence, sous réserve de choisir du matériel adapté. Aussi, nous nous sommes rapprochés du dispositif mis en place par la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PECRESSE, et grâce à la centrale d'achats de la Région Île-de-France, nous allons prochainement équiper les réfectoires. Nous vous tiendrons informés de ces installations.

**Mme LECUYER**

J'en suis ravie, car vous aviez l'air très dubitatif le mois dernier sur les capteurs de CO<sub>2</sub> et les purificateurs d'air. Je me dis : « Que de temps perdu ».

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Nous attendions d'avoir suffisamment de preuves pour que ce soit concluant et surtout, sans danger pour nos élèves.

**M. BALADI**

C'est ce que nous appelons le principe de précaution, surtout pour les enfants.

**20<sup>e</sup>/Q08 2021 18 - Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur la concertation des riverains et la prise en compte de leurs attentes pour l'aménagement de la "rue aux écoles" rue de la Bienfaisance**

**Mme LECUYER**

Madame la Maire, mes chers collègues, après avoir déploré une première phase de travaux sans concertation préalable, un collectif de riverains de la rue de la Bienfaisance demande à être associé aux prochaines phases de l'aménagement de la "rue aux écoles" et à ce que soient prises en compte ses requêtes. Les principales demandes de ce collectif de riverains sont raisonnables et ont été largement approuvées : abandon de la mise en impasse de la voie au droit du n°10, surélévation ou prolongement des trottoirs à l'entrée et à la sortie de la rue en remplacement de tout système de barrière, conservation d'un sens unique de circulation Est-Ouest, abandon des équipements de jeux de squares et des assises, renforcement de la signalisation indiquant que les cyclistes doivent rouler au pas, réfection de la chaussée dégradée. Ma question est donc la suivante : quelle suite la Mairie

du 8<sup>e</sup> arrondissement compte-elle faire apporter aux demandes des riverains de la rue de la Bienfaisance et quand prévoit-elle de leur présenter la phase 2 des travaux projetés ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Mme LECUYER, comme vous n'habitez pas l'arrondissement, j'espère que vous avez contacté cette association, car aux dernières nouvelles, ce n'est pas du tout ce qui nous a été rapporté. Je demande donc à Grégoire GAUGER, qui habite dans le quartier, de bien vouloir vous répondre.

**M. GAUGER**

Mme le Maire, merci pour cette prise de parole. Tout d'abord, je regrette mes problèmes de connexion au début du conseil. Comme tous, j'ai hâte que nous retrouvions des séances en présentiel. Concernant ce sujet, en effet, la réunion publique de concertation a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars dernier et a permis à l'ensemble des riverains de la rue de la Bienfaisance qui le souhaitent de s'exprimer sur le tronçon concerné. A cette occasion, chacun a pu noter le consensus qui s'est dégagé sur les objectifs du projet d'aménagement. Nous avons aussi entendu les réserves exprimées par quelques riverains, dont certaines sont légitimes. Ils ont obtenu des engagements très clairs de la part de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement et des services, notamment : pas de stationnement deux-roues devant le numéro 2 Portalis, pas d'assises ni de jeux dessinés au sol pour respecter la tranquillité du voisinage. Depuis cette réunion publique, des échanges avec les riverains se sont poursuivis et sont constants. Par exemple, la proposition de déplacer la barrière au haut de la rue côté Vienne, et non plus en face des numéros 8 et 10, a été mise en œuvre avec le soutien des riverains concernés.

Ce nouvel emplacement donne satisfaction, notamment pour les habitants du numéro 9. La Direction de l'Ecole Fénelon Sainte-Marie ainsi que l'école publique en face ont été entendues par nos services techniques, et leurs demandes vont également être intégrées au projet final. Enfin, plusieurs riverains nous ont fait part de leur volonté d'être associés à la végétalisation de la rue. Ils le seront bien évidemment.

La restitution de ces échanges aura lieu prochainement, dès que les services techniques auront achevé leurs études complémentaires. En conclusion, je tiens à rappeler qu'il est d'une importance première pour nous tous de concilier la sécurité et la qualité de vie des riverains, avec une approche pragmatique qui nous permet d'avoir un bon accueil de la majorité des riverains. Nous tendons à améliorer dans la mesure du possible ce projet pour donner satisfaction au plus grand nombre. Je vous remercie.

**Mme LECUYER**

Merci pour ces réponses, je pense que la vie en ville est un équilibre. Il faut essayer de satisfaire le plus grand nombre, que ce soient les associations de parents d'élèves, les riverains qui vivent là au quotidien et les usagers de cet endroit. J'espère que ces réponses satisferont les riverains concernés. Je voudrais signaler que je ne vois pas pourquoi vous évoquez ma vie privée, à savoir où j'habite. Je ne suis pas sûre que M. GAUGER habite encore à proximité de la rue de la Bienfaisance, et à la limite, cela ne m'intéresse pas, du moment qu'il travaille de façon efficace pour les habitants.

**Mme d'HAUTESERRE**

Mme LECUYER, vous avez l'art et la manière de retourner les choses. Dès votre prise de parole, vous attaquez en disant que telle association, ou tel nombre d'habitants sont contre, et que l'on ne fait rien, que l'on n'est pas à l'écoute, que l'on est des totalitaristes quand nous vous apportons la réponse. Je vous demande si vous avez réactualisé vos rapports avec cette association, avec les

habitants, car ils sont satisfaits de notre action. Nous avons toujours été à l'écoute, nous n'avons pas imposé un projet. Ils ont tout à fait compris en quoi consistait cette fermeture de voie. Arrêtez donc de manipuler et de mettre en avant des personnes, des associations, simplement pour contrer un projet qui ne vous concerne pas, puisque vous n'habitez pas dans l'arrondissement ni dans ce quartier.

Je suis désolée, mais il vous faut réactualiser vos relations avec ces personnes qui, au départ, étaient réticentes car elles craignaient d'être dérangées. Elles avaient peur que cette rue, étant rendue piétonne, puisse amener des nuisances car les enfants du quartier pourraient en profiter pour s'y réunir et jouer. Nous travaillons avec les services techniques de la Ville pour sécuriser cette rue, pour que les parents puissent être tranquilles et que les enfants puissent se réunir sans déranger les riverains. Merci, l'ordre du jour étant épuisé...

#### **Mme LECUYER**

Mme le Maire, pardon, j'ai un droit de réponse. Le dépôt des questions se faisant dix jours avant le Conseil d'arrondissement, peut-être que la situation a évolué mais il y a dix jours, ces questions se posaient encore. Il est tout à fait légitime de la part des riverains de les poser. Il n'y a aucune agressivité, relisez ma question. Elle est tout à fait pragmatique. Il n'y est absolument pas question d'opposer les gens les uns contre les autres. Au contraire, c'est l'occasion de trouver un équilibre entre les différentes parties.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'arrondissement est levée. La date du prochain conseil est fixée au mardi 18 mai à 18 heures. Entre temps, je vous souhaite un bon week-end de Pâques. Nous nous retrouverons très vite. Soyez prudents. Portez le masque, et respectons toujours les consignes sanitaires pour ne pas attraper le virus.

Martine GUICHARD, Conseillère d'arrondissement, a été hospitalisée depuis un mois pour covid. Elle est souffrante. Il est prévu qu'elle sorte de l'hôpital bientôt, mais elle sera absente un certain temps en raison de la sévérité de l'infection. Je voulais vous donner de ses nouvelles.

#### **Mme LECUYER**

Mme le Maire, vous lui présenterez tous nos vœux de prompt rétablissement. Vous auriez pu peut-être nous faire un point sur la vaccination dans l'arrondissement, à savoir comment vous allez organiser la vaccination pour les enseignants, puisque vous l'avez évoqué il y a quelques heures.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Comme vous abordez le sujet, sur la vaccination, nous connaissons beaucoup de succès avec ce centre intégré à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. 98% des personnes qui sont venues se faire vacciner étaient éligibles. La population au-delà de 75 ans et les personnes ayant des comorbidités sont très contentes de l'accueil et du traitement des médecins et des infirmières.

Pour les enseignants, comme vous le savez, nous sommes des élus, nous devons respecter un certain nombre de règles. Les consignes du gouvernement consistent à vacciner les personnes de plus de 75 ans. Depuis une semaine, nous pouvons vacciner les personnes de plus de 70 ans, et toujours celles qui présentent une comorbidité ou des pathologies.

Nous allons mettre en place, avec l'accord de l'Inspectrice de l'Education nationale, des listes pour des personnes, notamment les enseignants ou enseignantes qui le souhaitent, de venir en fin de

journée. Nous avons donc lancé cette démarche aujourd'hui avec l'accord de l'Inspectrice, car nous ne pouvons pas contacter directement le corps enseignant. Nous n'avons pas leurs coordonnées. Ils dépendent complètement de l'Education nationale et nous nous devons de respecter les consignes du gouvernement, c'est-à-dire de prioriser les personnes au-delà de 70 ans. A partir du mois d'avril, j'ai cru comprendre que nous allions pouvoir vacciner le personnel encadrant, les périscolaires et les cantinières.

Pour pouvoir vacciner, il faut les doses, et il ne suffit pas de changer de catégorie en disant que nous allons prioriser les enseignants et déprogrammer d'autres vaccinations. Les gens ont déjà du mal à obtenir un rendez-vous. Imaginez un de vos parents vous dire : « on m'a déprogrammé, car on a considéré qu'il faut prioriser la vaccination des enseignants » ? C'est difficile, n'est-ce pas ? Nous avons rencontré l'Inspectrice aujourd'hui, qui a travaillé avec les directeurs et directrices des établissements scolaires, car les personnes qui souhaitent se faire vacciner doivent être volontaires car ce n'est pas une obligation aujourd'hui. Il faut donc que les personnes volontaires veuillent bien donner leurs coordonnées afin que les services de Doctolib puissent les programmer et les appeler en fin de journée. Pour l'instant, le gouvernement n'a pas donné son accord pour que l'on vaccine tous les enseignants et enseignantes des établissements scolaires.

**Mme LECUYER**

Les enseignants et enseignantes qui souhaitent se faire vacciner doivent donc prendre contact avec la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE**

Absolument.

**Mme LECUYER**

Vous avez cosigné une tribune dans laquelle vous explicitez que les maires réservent les fins de journée à partir d'aujourd'hui pour les enseignants, avec les doses restantes. Ce n'est donc pas encore d'actualité pour la mairie du 8<sup>e</sup> ?

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est d'actualité. Ce communiqué de presse a bien spécifié que les maires qui ont cosigné ce communiqué demandaient l'autorisation au gouvernement de pouvoir vacciner cette catégorie. Le Préfet de police nous a envoyé un courrier le lendemain pour nous dire que nous ne pouvions pas aller contre l'avis du gouvernement, mais que nous pouvions vacciner ces enseignants et enseignantes en fin de journée, avec les doses qui restent pour ne pas les gâcher. C'est dans ce sens que ce communiqué a été envoyé. Je vous souhaite une bonne soirée, bonnes fêtes de Pâques et joyeux week-end de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h.

**Jeanne d'HAUTESERRE**

